

⑫

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

⑲ Numéro de dépôt: 87401264.4

⑥ Int. Cl.³: **A 45 D 40/02**

⑳ Date de dépôt: 04.06.87

⑳ Priorité: 09.06.86 FR 8608282
03.06.87 FR 8707762

⑦ Demandeur: **Morel, Simone**
15 rue du Faubourg de Paris
F-51210 Montmirail(FR)

④ Date de publication de la demande:
16.12.87 Bulletin 87/51

⑧ Inventeur: **Morel, Simone**
15 rue du Faubourg de Paris
F-51210 Montmirail(FR)

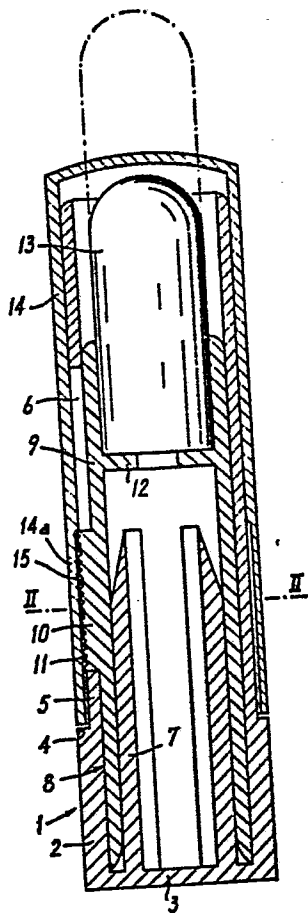
⑤ Etats contractants désignés:
AT BE CH DE ES GB GR IT LI LU NL SE

④ Mandataire: **Madeuf, René Louis et al,**
Cabinet Madeuf 3, Avenue Bugeaud
F-75116 Paris(FR)

⑤ Etui applicateur pour rouge à lèvres et applications analogues.

⑥ Etui applicateur pour rouge à lèvres et applications analogues, caractérisé en ce qu'il comporte un corps (1) délimitant une base (2) formant le fond (3), la base (2) étant prolongée par une enveloppe (5) constituant un guide pour un fourreau (9) qui délimite une saillie (10) passée dans une fente (6) de l'enveloppe, ledit fourreau dont la longueur est inférieure à celle de l'enveloppe formant une bague interne contre laquelle bute un bâtonnet (13) de rouge à lèvres ou matières analogues.

Fig. 1



Etui applicateur pour rouge à lèvres et applications analogues.

5 La présente invention concerne un nouvel étui applicateur pour rouge à lèvres et applications analogues, par exemple pour des bâtonnets applicateurs de fards divers.

10 Pour faire connaître des produits nouveaux tant en ce qui concerne leur teinte que leur parfum ou autres caractéristiques, les industries de parfum et cosmétiques distribuent des échantillons gratuits qui sont soit envoyés par poste, soit distribués dans des immeubles, soit encore offerts dans les magasins spécialisés.

15 Ces échantillons doivent être peu onéreux pour pouvoir être distribués en grand nombre ou bien, lorsque des produits de parfumerie ou cosmétique sont vendus sous des formes miniaturisées, comme cela se produit fréquemment dans des magasins actuels dits de mode, il est important
20 que le bâtonnet ou raisin de produit cosmétique ou de parfumerie soit de très faible volume et qu'il soit convenablement maintenu pour pouvoir être utilisé facilement de la même manière qu'un produit d'usage courant.

25 La miniaturisation des étuis ou distributeurs de produit de parfumerie et cosmétique vise également à permettre à des utilisatrices, notamment dans des lieux de villégiatures ou de séjours brefs tels que des plages, de disposer de rouge à lèvres et de différents fards pouvant être
30 rangés dans un sachet de petite dimension ou contenus dans une poche de ceinture ou de maillot.

L'invention résout le problème posé en rendant possibles
à la fois la miniaturisation d'un étui, le maintien de
35 manière solide du produit de parfumerie ou de

cosmétologie et cela tout en permettant de conférer à l'étui un aspect attrayant bien que son prix de revient puisse être très bas.

5 Conformément à l'invention, l'étui applicateur pour rouge à lèvres et applications analogues est caractérisé en ce qu'il comporte un corps délimitant une base formant un fond, la base étant prolongée par une enveloppe consti-
10 tuant un guide pour un fourreau qui délimite une saillie passée dans une fente de l'enveloppe, ledit fourreau dont la longueur est inférieure à celle de l'enveloppe formant une bague interne contre laquelle bute un bâtonnet de rouge à lèvres ou matières analogues.

15 Diverses autres caractéristiques de l'invention ressortent d'ailleurs de la description détaillée qui suit.

Des formes de réalisation de l'objet de l'invention sont représentées, à titre d'exemples non limitatifs, au
20 dessin annexé.

La figure 1 est une coupe élévation de l'étui applicateur de rouge à lèvres de l'invention.

25 La figure 2 est une coupe vue sensiblement suivant la ligne II-II de la figure 1.

La figure 3 est une élévation de l'étui applicateur en position fermée.
30

La figure 4 est une élévation éclatée de l'étui applicateur et de son capuchon.

La figure 5 est une élévation de l'étui applicateur en
35 position d'utilisation.

La figure 6 est une coupe-élévation de l'étui applicateur de rouge à lèvres selon une variante.

5 La figure 7 est une élévation éclatée, partie en coupe, des pièces constitutives de l'applicateur de la figure 6.

La figure 8 est une vue de dessus vue suivant la ligne VIII-VIII de la figure 7.

10 L'étui applicateur comporte un corps désigné dans son ensemble par 1. Le corps est de préférence de section cylindrique et comporte une base 2 formant un fond 3.

15 La partie supérieure de la base 2 est décolletée pour délimiter un épaulement 4 et une enveloppe 5. L'enveloppe 5 présente dans sa paroi une fente longitudinale 6.

20 Le corps 1 présente intérieurement un noyau 7 qui délimite, avec la base 2 une partie de l'enveloppe 5, un logement arqué 8.

25 Le noyau 7 peut s'étendre sur une portion d'arc, comme illustré par les figures 1 et 2, ou bien il peut être annulaire.

30 Le logement arqué 8 et le noyau 7 constituent avec la base 2 et l'enveloppe 5 des moyens de guidage pour un fourreau 9 qui comporte une saillie 10 engagée dans la fente 6 et faisant fonction de curseur.

Il est avantageux que le dessus de la saillie 10 soit moleté ou autrement rendu rugueux comme montré en 11 et fasse légèrement saillie par rapport aux génératrices extérieures de l'enveloppe 5, de manière à pouvoir être

facilement manoeuvré, par exemple par le pouce de l'utilisatrice de l'étui.

5 A la figure 1, la longueur du fourreau 9 est avantageusement choisie pour obturer constamment la fente 6 quelle que soit la position de la saillie 10 dans celle-ci. On est assuré ainsi que des corps étrangers sont empêchés d'entrer par la fente 6 à l'intérieur du fourreau 9.

10 Le fourreau 9 délimite, au-dessus du noyau 7, une bague 12 qui constitue une butée pour un bâtonnet ou raisin 13 de rouge à lèvres ou d'un autre produit similaire qui fait saillie notablement au-dessus de l'extrémité du fourreau 9 mais qui ne fait que peu ou pas saillie de
15 l'enveloppe 5 lorsque la saillie 10 se trouve à la partie inférieure de la fente 6, comme cela est représenté aux figures 1 et 4.

20 L'enveloppe 5 est recouverte par un capuchon amovible 14 dont le bas 14a de la jupe présente une et de préférence plusieurs rainures 15 dont la largeur correspond à celle de la saillie 10.

25 La paroi interne du capuchon 14 qui est destiné à recouvrir toute l'enveloppe 5 ainsi que le bâtonnet 13 présente une paroi interne qui coopère avec la paroi externe de l'enveloppe 5 pour qu'une friction non négligeable existe entre ces parois afin que ledit capuchon 14 puisse être maintenu en place uniquement par friction.

30 On ne sortirait cependant pas du cadre de l'invention en prévoyant des moyens de retenue entre le capuchon 14 et l'enveloppe 5, par exemple des joncs et rainures ou d'autres moyens bien connus dans la technique.

35

Bien que cela ne soit pas indispensable, il est avantageux comme l'illustrent le dessin et en particulier la figure 3, que le capuchon 14 et la base 2 aient leurs génératrices alignées lorsque le capuchon est en place.

5

Lorsque l'étui est réalisé sous des dimensions très réduites, par exemple moins d'un centimètre de diamètre et de 2 à 5 cm de hauteur, la base 2 est évidemment très courte ; pour faciliter le maintien de cette base, il est
10 avantageux qu'elle soit striée ou autrement rendue rugueuse comme montré par les figures 3 à 5.

Pour utiliser le bâtonnet 13, il suffit après retrait du capuchon 14, comme montré par la figure 4, de pousser la
15 saillie 10 formant curseur afin de la déplacer dans la fente 6 en faisant ainsi saillir le bâtonnet 13 qui, selon sa nature, peut être utilisé comme rouge à lèvres, fard ou autres produits analogues.

20 Pour réaliser l'étui, il est avantageux de fabriquer certaines des pièces au moins, par exemple l'enveloppe 5, en une matière relativement souple, par exemple une matière synthétique. Ainsi, le fourreau 9 qui comporte une saillie 10 formant curseur peut être monté en enga-
25 geant le curseur à force dans l'enveloppe, c'est-à-dire que le montage est réalisé par déformation élastique du fourreau et/ou de l'enveloppe. Il est aussi possible de prévoir des fentes longitudinales 10a de part et d'autre du curseur 10.

30

Dans une variante, la saillie 10 formant curseur a son dessus de niveau avec la paroi externe de l'enveloppe 5 ou même légèrement en retrait et le capuchon 14 et l'enveloppe 5 forment entre eux des moyens d'étanchéité.

35 Dans ce cas, le capuchon ne présente plus de rainures.

Cette disposition fait que l'étui est étanche lorsqu'il est fermé, ce qui permet à l'utilisatrice de se baigner tout en conservant toutes les propriétés du bâtonnet ou raisin de produit de parfumerie ou de cosmétologie.

5

L'étui applicateur représenté aux figures 6 à 8, comporte un corps désigné dans son ensemble par 1. Ce corps est constitué par une base 2 décrite plus en détail dans ce qui suit et par une enveloppe 5a qui délimite avec la
10 base 2 un épaulement 4a. L'enveloppe 5a présente, dans sa paroi, une fente longitudinale 6a qui s'étend jusqu'au bas de cette enveloppe.

Ainsi que l'illustre la figure 7, la base 2 présente
15 intérieurement un anneau 16 qui délimite une rainure 17 dans laquelle la partie inférieure de l'enveloppe 5a est engagée. De préférence, l'enveloppe 5a comporte un jonc 18 qui correspond à une gorge 19 que présente la paroi interne de la base 2. Le jonc 18 constitue un verrou pour
20 l'enveloppe 5a lorsqu'elle est engagée, par ailleurs, à frottement dur dans la rainure 17.

Lorsqu'on désire que l'enveloppe 5a soit disposée dans une position angulaire déterminée par rapport à l'en-
25 veloppe 5a, l'anneau 16 est relié à la paroi latérale de la base 2 par une clavette 20 qui correspond à la largeur de la fente longitudinale 6a. L'enveloppe 5a sert au logement d'un fourreau 9a qui comporte une saillie 10 passant dans la fente longitudinale 6a de l'enveloppe 5a.

30

Le fourreau 9a comporte une bague 12 qui constitue une butée pour bâtonnet ou raisin 13 de rouge à lèvres ou d'un autre produit similaire qui dépasse notablement au-dessus de l'extrémité du fourreau 9a mais qui ne fait
35 que peu ou pas saillie de l'enveloppe 5a lorsque la

saillie 10 se trouve à la partie inférieure de la fente 6a comme cela est représenté à la figure 6.

5 La figure 6 montre également que le fourreau 9a vient en butée sur le dessus de l'anneau 16 lorsque la saillie 10 se trouve à la partie basse de la fente longitudinale 6a. L'enveloppe 5a est recouverte par le capuchon amovible 14 qui est guidé par la paroi externe de ladite enveloppe 5a et qui vient en butée contre le bord supérieur 2a de la
10 base 2.

La partie inférieure de la paroi interne du capuchon amovible 14 est de plus grand diamètre comme illustré pour délimiter un embrèvement 14₁ au dessin afin de tenir
15 compte du dépassement de la saillie 10 qui sert à manoeuvrer l'enveloppe 5a et, par conséquent, le raisin de rouge à lèvres 13. L'épaulement 14₂ entre l'embrèvement 14₁ et la paroi interne du capuchon est destiné à prendre appui sur le dessus de la saillie 10, ce qui permet de
20 faire coulisser le fourreau 9a lors de la fermeture en évitant ainsi d'endommager le bâtonnet de rouge à lèvres même si l'utilisatrice n'a pas manoeuvré la saillie 10 formant curseur.

25 Comme cela ressort de ce qui précède, pour monter l'étui, on met en place le raisin de rouge à lèvres 13 dans le fourreau 9a, on engage celui-ci dans l'enveloppe 5a, la saillie 10 coulisant dans la fente longitudinale 6a. Ensuite, l'enveloppe 5a est engagée dans la base 2 dans
30 laquelle elle est verrouillée par le jonc 18. Dans la position décrite, le raisin de rouge à lèvres peut être utilisé en faisant coulisser le fourreau 9a dans l'enveloppe 5a dans laquelle il est guidé à frottement doux. Lorsque le raisin 13 n'est pas utilisé, le capuchon 14
35 est mis en place.

- La réalisation, qui est décrite dans ce qui précède, permet que l'étui présente des formes diverses. Par exemple, il peut être de section circulaire ou bien comme représenté de section sensiblement carrée à côtés arrondis. De plus, les pièces étant parfaitement guidées les unes par rapport aux autres, des motifs divers peuvent être réalisés. Par exemple, la base 2 peut présenter des encoches 21 dans deux de ses côtés et de façon complémentaire le capuchon 14 des encoches 22 dans ses deux côtés opposés, ce qui permet d'assurer un emboîtement du capuchon par rapport à la base en empêchant que ces deux pièces puissent tourner l'une par rapport à l'autre lorsqu'elles sont emboîtées.
- 15 En choisissant de façon appropriée la forme des encoches, il est possible aussi, subsidiairement, de conférer un aspect esthétique particulier à l'étui.

REVENDEICATIONS

1. Etui applicateur pour rouge à lèvres et applications analogues, caractérisé en ce qu'il comporte un corps (1) délimitant une base (2) formant le fond (3), la base (2) étant prolongée par une enveloppe (5) constituant un guide pour un fourreau (9) qui délimite une saillie (10) passée dans une fente (6) de l'enveloppe, ledit fourreau dont la longueur est inférieure à celle de l'enveloppe formant une bague interne contre laquelle bute un bâtonnet (13) de rouge à lèvres ou matières analogues.
2. Etui selon la revendication 1, caractérisé en ce que le bas du fourreau est guidé par un noyau (7).
3. Etui selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que le noyau (7) est de forme arquée et s'étend sur une partie au moins d'un secteur circulaire.
4. Etui selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que l'enveloppe (5) est constituée par un prolongement décollété de la base (2) et coopère par sa paroi externe avec un capuchon qui la recouvre complètement.
5. Etui selon l'une des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que le capuchon présente, dans sa paroi interne, au moins une rainure (15) pour le passage de la saillie (10) formant curseur, saillie qui dépasse légèrement au-delà de la paroi externe de l'enveloppe (5).
6. Etui selon l'une des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que les génératrices externes de la base (2) et du capuchon (14) sont alignées.

7. Etui selon l'une des revendications 1 à 6, caractérisé en ce que le capuchon (14) est retenu sur l'enveloppe (5) par friction.

5 8. Etui selon l'une des revendications 1 à 7, caractérisé par des organes de maintien du genre rainures et jonc pour relier le capuchon (14) à l'enveloppe (5).

10 9. Etui selon l'une des revendications 1 à 8, caractérisé en ce que la paroi externe de la base (2) est rainurée ou autrement rendue rugueuse.

15 10. Etui selon l'une des revendications 1 à 9, caractérisé en ce qu'au moins l'enveloppe (5) ou le fourreau (9) est réalisé en une matière souple rendant possible l'introduction de la saillie (10) jusqu'à la fente (6) par déformation élastique.

20 11. Etui selon l'une des revendications 1 à 10, caractérisé par des moyens d'étanchéité prévus entre l'enveloppe (5) et le capuchon (14).

25 12. Etui selon l'une des revendications 1 à 11, caractérisé en ce que la base (2) et l'enveloppe (5a) sont réalisées en deux pièces distinctes emmanchées l'une dans l'autre.

30 13. Etui suivant la revendication 12, caractérisé en ce que l'enveloppe (5a) présente une fente longitudinale (6a) ouvrant à sa base pour permettre le passage de la saillie (10) du fourreau (9a) portant le bâtonnet (13) de rouge à lèvres.

35 14. Etui suivant l'une des revendications 12 ou 13, caractérisé en ce que l'enveloppe (5a) comporte un jonc

de verrouillage (18) engagé dans une gorge (19) de la base (2).

15. Etui suivant l'une des revendications 12 à 14,
5 caractérisé en ce que la base (2) forme une rainure (17) pour l'emmanchement de la partie inférieure de l'enveloppe (5a).

10 16. Etui suivant l'une des revendications 12 à 15, caractérisé en ce que la base (2) forme un anneau (16) pour délimiter la rainure d'emmanchement (17) de l'enveloppe (5a), ledit anneau (16) étant relié à la paroi externe de la base par une clavette (20) dont la largeur correspond à la fente (6a) de l'enveloppe (5a) pour
15 assurer le verrouillage angulaire de l'enveloppe par rapport à la base.

17. Etui suivant l'une des revendications 12 à 16, caractérisé en ce que l'anneau (16) forme une butée pour
20 le fourreau (9a) portant le bâtonnet (13) de rouge à lèvres.

18. Etui suivant l'une des revendications 12 à 17, caractérisé en ce que la base (2) et un capuchon (14)
25 recouvrant l'enveloppe (5a) délimitent des encoches complémentaires (21, 22).

19. Etui applicateur suivant l'une des revendications 12
à 18, caractérisé par un embrèvement (14) formé dans le
30 capuchon (14) ledit embrèvement délimitant un épaulement (14₂) pour pousser la saillie (10) formant curseur lors de la mise en place du capuchon (14) sur le fourreau (9a) portant le bâtonnet de rouge à lèvres (13).

FIG. 1

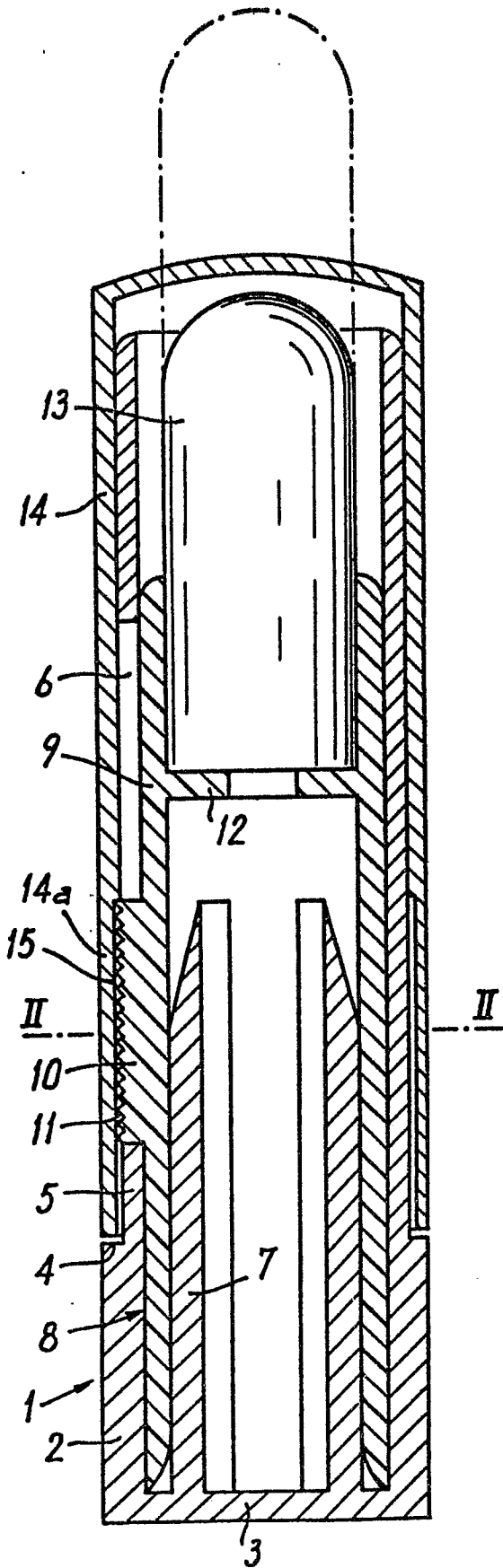


FIG. 2

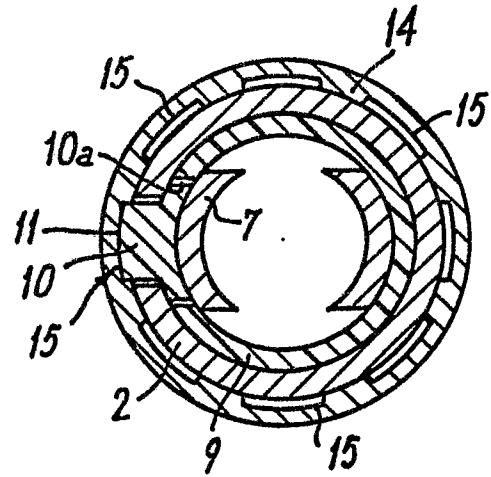


FIG. 4

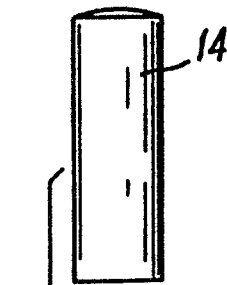


FIG. 3

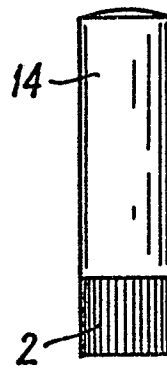


FIG. 5

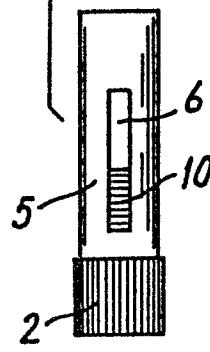
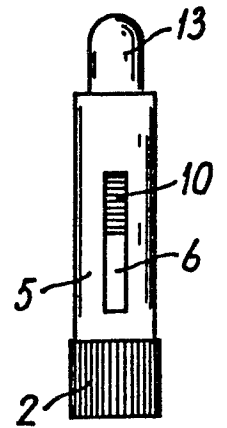


FIG. 6

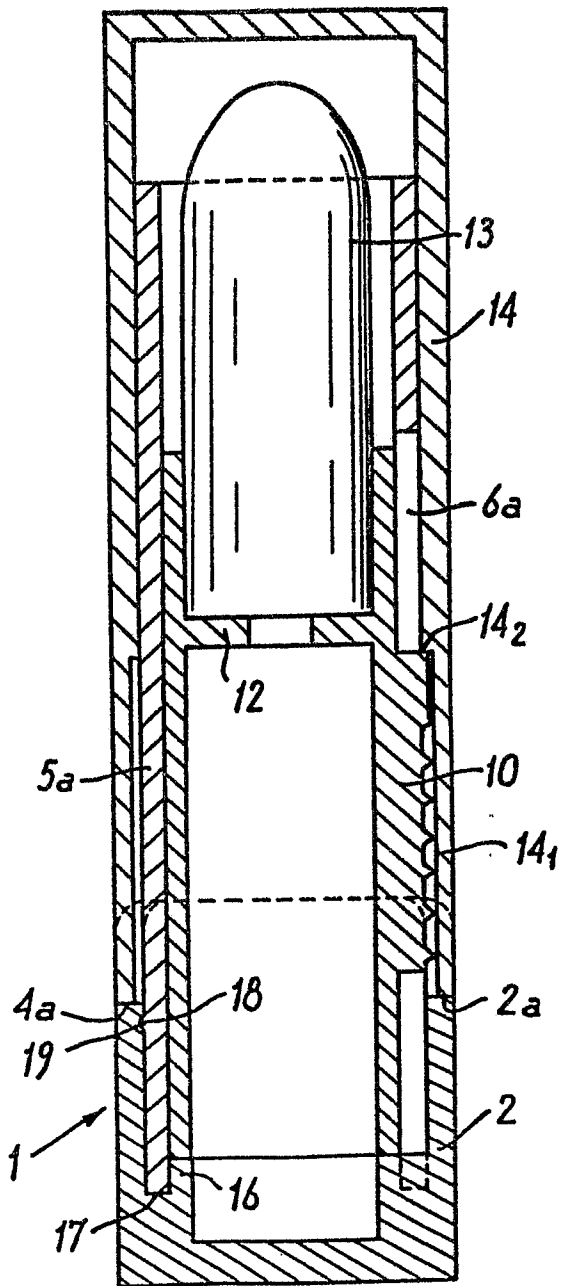


FIG. 7

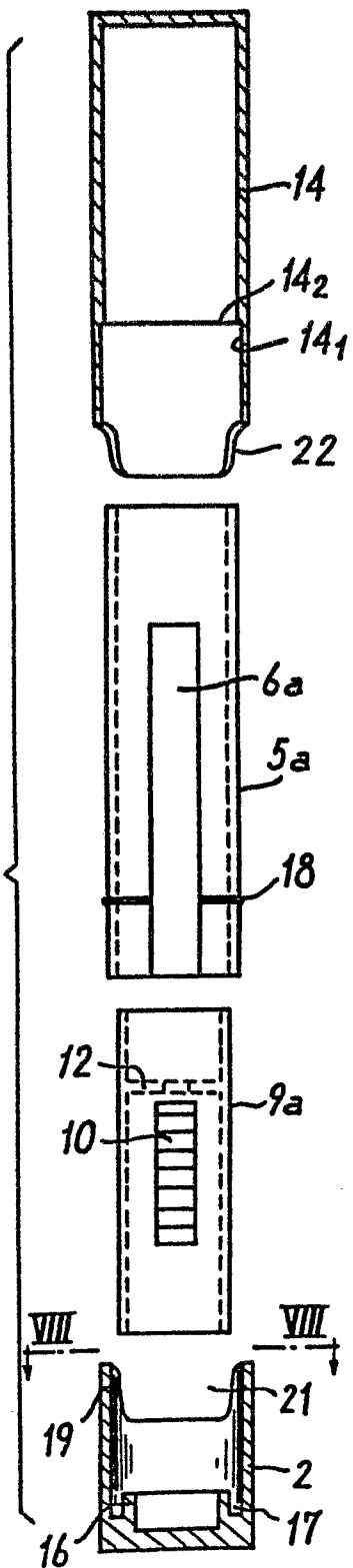


FIG. 8

